



FLASH INFO SCPN du 23 septembre 2016
« Création d'un service central de PTS »

Cher(e)s collègues,

Le directeur général de la police nationale a tenu ce lundi 19 septembre une réunion d'information des organisations représentatives du personnel, relative à la création prochaine d'un service central de police technique et scientifique (SCPTS).

Après avoir reconnu que la diffusion soudaine, le 13 septembre courant, d'un appel à candidature au poste de préfigurateur du SCPTS avant même toute information des directions et syndicats concernés constituait un loupé, le DGPN esquissait les grands contours de ce que pourrait être ce service, avançant plusieurs arguments que nous vous synthétisons ci-après.

- La nécessité d'une réforme de la gouvernance de la filière PTS ne saurait être contestée, plusieurs travaux (IGA, Cour des comptes) en soulignant l'urgence indépendamment des mérites incontestables de l'ensemble des effectifs impliqués dans cette mission (avec une mention particulière pour l'engagement exemplaire dont ont fait preuve policiers et agents de police scientifique de tous grades lors des multiples crises récentes) ;
- le préfigurateur se verra adjoindre de deux hauts représentants de la police judiciaire et de la sécurité publique ;
- la documentation criminelle n'est pas incluse dans le périmètre du futur SCPTS ;
- le périmètre et le calendrier de la réforme restent adaptables, dans les limites fixées par le ministre (rattachement du SCPTS à la DGPN, inclusion de l'INPS, mise en place début 2017...);
- s'agissant de consolider la PTS de la police nationale, la réforme doit se faire sans précipitation et en portant une attention particulière à la préservation des capacités opérationnelles des services (synergies enquêteur - mission de police scientifique notamment). Il s'agira dans un premier temps au moins d'une structure bien plus doctrinale qu'opérationnelle.

Les représentants du SCPN ont formulé les observations suivantes :

- Si la nécessité d'une réforme est indiscutable, il importe qu'elle soit conduite dans le respect de tous, en recherchant l'adhésion des personnes et services concernés. Nous

remercions à ce titre le DGPN d'avoir fait, suite à notre demande, une prolongation du délai de forclusion de l'appel à candidatures, afin de permettre à tout collègue au profil adapté de se manifester ;

- à la question de savoir pourquoi le futur préfigurateur ne se voyait pas adjoindre un représentant de l'INPS, le DGPN est resté très évasif ;

- au titre de la FASMI, nous avons sollicité la mise en place d'un comité de suivi à destination des représentants des personnels.

Nous ne manquerons pas de vous rendre compte des futures avancées de ce dossier, et le cas échéant d'y associer l'une ou l'autre d'entre vous, comme nous l'avons fait avec nos collègues les plus directement concernés dès la découverte de la diffusion du 13 septembre courant.

Bien cordialement.

Le secrétariat général du SCPN

Céline BERTHON
Richard THERY
Jean-Luc TALTAVULL